



PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

**Direction Régionale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt**

Arrêté modifiant la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour la région Midi-Pyrénées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

**Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2014 fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour la région Midi-Pyrénées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 230-6, R. 230-9 et suivants ;
- VU l'article R. 115-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- VU la note DGAL/SDPAL/2014-296 du 11 avril 2014 relative aux habilitations régionales des personnes morales de droit privé souhaitant bénéficier de contributions publiques pour mettre en œuvre l'aide alimentaire ;
- VU le décret n° 2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire ;
- VU le décret du 12 juin 2014 nommant M. Pascal Mailhos préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les personnes morales de droit privé habilitées en 2014 à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire sont :

#### **Au titre des épiceries sociales :**

- Tarn : Epicerie Sociale de l'Albigeois (ESA)

Au titre des personnes morales de droit privé autre que les épiceries sociales :

ARIEGE

- Association Le Cœur sur la Main
- Association Chelidoine

AVEYRON

- Collectif alimentaire du Villefranchois
- Centre social et culturel du Naucellois
- Centre social Bozouls-Comtal

HAUTE-GARONNE

- ARPADE
- Escale Sud Toulousain
- Le Refuge
- Association Notre Dame des Frères de la Rue
- Défi à l'espérance
- Aidons Nous
- ARCEA
- GEM Bon Pied Bon Œil (Groupe d'entraide Mutuelle)
- CAP CENTRE (Collectif Alimentaire Pédagogique du Centre)
- Equipes Saint Vincent - groupe Amidonniers
- Olympe de Gouges
- La Barque
- Association des Cités du Secours Catholique (ACSC)
- Association Tremplin
- ADRA France – antenne de Toulouse
- Entr'Act
- Aide aux Familles
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association Espoir
- Association La Clef
- Association Clémence Isaure

GERS

- Louise de Marillac
- REGAR
- ABS (Association Boutique des Solidarités)
- ALOJEG
- Les Amis du Monastère Sainte Marie de Boulaur
- Association des Amis de l'Ancien Carmel
- GEM Capacités
- Maison des Solidarités
- Sol'Adour
- Société d'entraide sportive des malades du CHU du Gers

## LOT

- AHIS Cahors
- Association pour l'habitat des Jeunes en Quercy (AHJQ)
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

## HAUTES-PYRENEES

- Récup'Actions 65
- Equipe Saint Vincent
- Entraide Paroissiale de Lannemezan
- Atrium FJT
- Iris 65

## TARN

- Union des Associations humanitaires et caritatives de la vallée du Thoré
- Association Aide et Accueil en Albigeois
- Bébés Câlins
- Le Relais de Montans
- Au Fil de Soi
- Pain de Vie
- Ensemble 81
- Emmaüs Tarn Sud
- Emmaüs Albi
- Les Missions St Joseph
- Association pour la retraite agricole à 85 % du smic
- Société Gaillacoise d'Assistance – Œuvre de Sainte Emilie de Vialar
- Collectif Alimentaire du Carmausin
- Les Buissonnets

## TARN ET GARONNE

- Emmaüs 82

### **Article 2 :**

Le présent arrêté annule et remplace celui du 10 décembre 2014 fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour la région Midi-Pyrénées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

### **Article 3 :**

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à TOULOUSE, le

**04 MARS 2015**

*Maurice*